

- Roche Ltée (190545) :	3 026,96 \$
- Roche Ltée (190546) :	<u>391,20 \$</u>
TOTAL :	5 953,95 \$

2014-74 **CONGÉ DE TAXES SUR PÉRIODE DE TROIS ANS - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL DE LES MÉCHINS – RESTAURANT LE MONTAGNARD.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins donnera une exemption de taxes foncières et spéciales comme suit pour Le Restaurant Montagnard (4228-79-0527). Le tout selon le programme de soutien au développement entrepreneurial de Les Méchins.

Exemption de taxes comme suit :

2013 : 75% taxes foncières et spéciales.
 2014 : 50% taxes foncières et spéciales.
 2015 : 25% taxes foncières et spéciales.

2014-75 **CONGÉ DE TAXES SUR PÉRIODE DE TROIS ANS – PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL DE LES MÉCHINS – COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ LES MÉCHINS.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins donnera une exemption de taxes foncières et spéciales comme suit pour La Coopérative Solidarité Les Méchins (4228-67-0275). Le tout selon le programme de soutien au développement entrepreneurial de Les Méchins.

Exemption de taxes comme suit :

2013 : 75% taxes foncières et spéciales.
 2014 : 50% taxes foncières et spéciales.
 2015 : 25% taxes foncières et spéciales.

2014-76 **S.H.Q. – RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'O.M.H. DE LES MÉCHINS.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins approuve le budget révisé 2014 de l'O.M.H. de Les Méchins.

2014-77 **MODIFICATIONS RÔLE DE PERCEPTION.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on modifie le rôle de perception comme suit :

2014-81

ENTENTE DE PASSAGE AVEC LES AMOUREUX DE LA MOTONEIGE.

Considérant que présentement les usagés de la piste du Club Les Amoureux de la Motoneige ne viennent pas se ravitailler dans les commerces de Les Méchins car ils doivent refaire une distance d'environ dix kilomètres pour revenir sur le sentier de motoneige;

Considérant qu'il serait opportun que la piste de motoneige se rende à Les Méchins par la Route des Fonds afin de se ravitailler dans les commerces et par la suite avoir un nouveau tracé pour la piste de motoneige (Route du Moulin, propriétés privés, etc);

Considérant que la municipalité veut que le Club Les Amoureux de la Motoneige collabore avec la municipalité afin d'étudier un nouveau tracé pour la prochaine saison;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que Les Amoureux de la Motoneige et la municipalité de Les Méchins travaillent conjointement pour trouver et élaborer un nouveau tracé pour les motoneigistes.

Que la municipalité des Méchins avise le Club Les Amoureux de la Motoneige qu'elle met fin à l'entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige intervenue entre la Municipalité et le Club Les Amoureux de la Motoneige Inc.

Qu'une nouvelle entente devra être conclue entre les deux parties au courant de l'été 2014 si le Club Les Amoureux de la Motoneige veut avoir des sentiers sur les chemins municipaux pour la saison prochaine.

2014-82

DÉBLOCAGE ÉGOUT CHEZ RESTAURANT LE MONTAGNARD.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie la facture au complet de \$2 617,98 de Sani-Manic pour le déblocage de tuyaux d'égout allant au Restaurant Le Montagnard.

Que la municipalité charge au Restaurant Le Montagnard la moitié des coûts pour le déblocage d'égout.

2014-83

ACHAT DE 6 PNEUS CHEZ SERVICE DE PNEUS E.CÔTÉ.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins achète chez Service de Pneus E. Côté Inc. au montant de \$ 8 523,72, six pneus pour la niveleuse. Le tout selon la soumission no. 93315 du 1^{er} avril 2014.

Que la directrice-générale est autorisée à faire les transferts de budget si nécessaire.

2014-84 **ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS.**

Considérant que la municipalité de Les Méchins se dotera d'un inspecteur en bâtiment pour l'émission des permis et certificats reliés à notre réglementation d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins avise la MRC de la Matanie qu'elle ne renouvelle pas le protocole d'entente en matière d'application des règlements d'urbanisme signée entre la municipalité de la MRC de Matane en 1998. Ce qui signifie que le protocole d'entente prend fin le 31 décembre 2014.

Que la municipalité veut discuter avec la MRC de la Matanie pour une entente concernant la modification de nos règlements d'urbanisme.

2014-85 **HYDRO-QUÉBEC – COMPTEURS INTELLIGENTS.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins fasse une demande à Hydro-Québec pour interdire les compteurs intelligents qui ont de gros effets néfastes sur la santé et qui de toute façon ne fonctionnent pas très bien car l'employé d'Hydro-Québec doit se déplacer et aller prendre la lecture du compteur sur place.

2014-86 **RECONSTRUCTION DU MUR DE PROTECTION RUE DE LA MER – FACTURE.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie la facture no. 189832 au montant de \$16 694,02 à Roche Ltée pour le dossier de la reconstruction du mur de protection rue de la Mer.

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé et que lorsque le règlement d'emprunt sera effectué, les sommes seront réaffectées au surplus accumulé.

2014-87 **ROCHE LTÉE – BUDGET D'HONORAIRES POUR LE DOSSIER DES COMPTEURS D'EAU « DÉBITMÈTRES ».**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins accepte le budget d'honoraires de Roches Ltée pour le dossier des compteurs d'eau « Débitmètres ». Le tout selon la proposition du 31 mars 2014.

2014-88 **APPELS D'OFFRE ET OCTROI D'UN CONTRAT.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des

conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins dorénavant fera une copie à chaque membre du conseil municipal lorsque la municipalité ira en appels d'offres publiques ou par invitations. Les membres du conseil devront apposer leurs signatures sur un document attestant qu'ils ont bien reçu la copie en question. Lorsqu'un contrat sera alloué, les membres du conseil municipal devront confirmer qu'ils ont bien pris connaissance dudit contrat.

**2014-89 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 361 ET SES AMENDEMENTS – CHAPITRE 8 :
L'IMPLANTATION DES USAGES ET CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES – ABRIS D'HIVER
POUR AUTOMOBILES.**

Considérant que la municipalité de Les Méchins a de la difficulté à faire respecter sa réglementation concernant les abris d'hiver pour automobiles;

Considérant que les contrevenants ont été avisés plusieurs fois de se conformer à la réglementation d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins demande au service d'urbanisme de la MRC de la Matanie de faire les vérifications et d'émettre des constats d'infraction pour ceux ou celles qui ne sont pas conformes le 15 mai 2014.

2014-90 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h24 et il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'assemblée soit levée.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière